

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIETAIRES**

Séance du 10 mars 2025 à 15H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	96
Présents	9
Représentés	14
Absents	73

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 24 février 2026 s'est réunie au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AG_1

Objet : Quorum

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15h30

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOYER Thierry

Le Président,
VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIETAIRES**

Séance du 10 mars 2025 à 15H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	96
Présents	9
Représentés	14
Absents	73

L'assemblées des propriétaires, sur convocation adressée le 24 février 2026 s'est réunie au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AG_1

Objet : Quorum

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15h30

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOYER Thierry

Le Président,
VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIETAIRES**

Séance du 10 mars 2025 à 15H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	96
Présents	9
Représentés	14
Absents	73

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 24 février 2026 s'est réunie au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AG_2

Objet : Rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

Mme DUSSAUD rappelle aux membres de l'ASA que le transformateur présent à la station leur appartient et que par conséquent son entretien est nécessaire et obligatoire. D'autre part, le transformateur date de 1985, il devra être contrôlé au PCB / PCT par une société spécialisée.

Madame DUSSAUD propose aux membres de l'assemblée des propriétaires de commencer à travailler sur un projet de servitude lié à la DUP de la création du réseau.

L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 23 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président
- Valide le principe d'inscrire aux hypothèques les servitudes de passage et d'entretien des canalisations.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOYER Thierry



Le Président,
VIGNE Patrice


**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIETAIRES**

Séance du 10 mars 2025 à 15H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	96
Présents	9
Représentés	14
Absents	73

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 24 février 2026 s'est réunie au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AG_3

Objet : Tarification 2026

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Charges fixes Usage Agricole : 160 € HT/ souscription - Appel en Avril
- Charges fixes Usage Domestique : 70 € HT/ souscription – Appel en Avril
- Charge usage non-utilisateur : 36 € HT / souscription
- Défense incendie : 160 € HT / borne - Appel en Avril
- Charge variable : 0.18€ HT / m³ - Appel en Novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOYER Thierry



Le Président,
VIGNE Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIETAIRES**

Séance du 10 mars 2025 à 15H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	96
Présents	9
Représentés	14
Absents	73

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 24 février 2026 s'est réunie au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AP 2026- 4

Objet : Indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat.

Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 1 500 € - VIGNÉ Patrice

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 7 - voix contre 0), décide :

- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BOYER Thierry



Le Président,
VIGNÉ Patrice

**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIETAIRES**

Séance du 10 mars 2025 à 15H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	96
Présents	9
Représentés	14
Absents	73

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 24 février 2026 s'est réunie au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION AP 2025- 5
Objet : élection du syndicat**

Monsieur VIGNE Patrice, président, rappelle que chaque année les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

- M. ALBIERO Francis
- M ARTUS Guilhem
- M BOYER Thierry
- Mr CAMINADE Alain
- Mr GREZIS Bernard
- M MAZET Denis - Vice-président
- M MIGNON Michel
- Mr RENIE Jean François
- Mr VIGNÉ PATRICE- Président

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 25 - Voix contre : 0), décide :

- M. ALBIERO Francis
- M ARTUS Guilhem

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Carsac Nord
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIETAIRES**

Séance du 10 mars 2025 à 15H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	96
Présents	9
Représentés	14
Absents	73

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 24 février 2026 s'est réunie au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr VIGNÉ Patrice

M. BOYER Thierry est élu secrétaire de séance.

M BOYER Thierry

Mr CAMINADE Alain

Mr GREZIS Bernerad

M MAZET Denis - Vice-président

M MIGNON Michel

Mr RENIE Jean François

Mr VIGNÉ PATRICE- Président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

BOYER Thierry




Le Président,

VIGNÉ Patrice

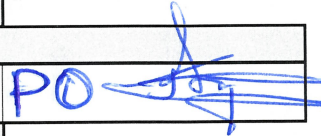
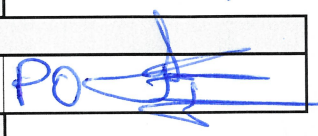
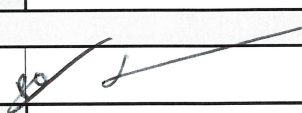
**A.S.A. IRRIGATION
DE CARSAC AILLAC NORD**
Mairie
24200 CARSAC AILLAC

ASA de Carsac nord
Mairie 24200 CARSAC AILLACAssemblée des propriétaires
du : ..10 Mars 2026.....

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
ARTUS Guilhen			
- ARTUS Guilhen	3,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	3,00	0,00	
AUTEFAULT Anita			
- AUTEFAULT Anita	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
BERTOLDI Indivision			
- BERTOLDI Indivision	4,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	4,00	0,00	
BIGOTTE ALAIN			
- BIGOTTE ALAIN	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
BLAY Bernard			
- BLAY Bernard	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
BONNEFON Patrick			
- BONNEFON Patrick	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
BONNEVAL FRANÇOIS			
- BONNEVAL FRANÇOIS	1,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	1,00	0,00	
BOUR Christian			
- BOUR Christian	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
BOUR Reine			
- BOUR Reine	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
BOUTINAUD Jacques			
- BOUTINAUD Jacques	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
BOUYSSOU Christian			
- BOUYSSOU Christian	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
BRANCHAT Maryline			
- BRANCHAT Maryline	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
BRON Françoise			

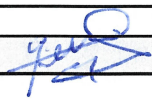

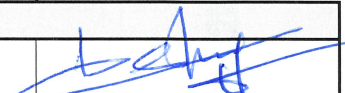
MEMO : Unité S1 = module(s) Unité S2 = usage domestique

Usager <i>- Propriétaire</i>	Souscriptions		Signature
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
- BRON Françoise	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
BURG Sandrine			
- BURG Sandrine	1,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	1,00	0,00	
CAMINADE Alain			
- CAMINADE Alain	3,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	3,00	0,00	
CAMINADE JEAN-CLAUDE			
- CAMINADE JEAN-CLAUDE	0,00	1,00	PO 
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
CAMINADE Julien			
- CAMINADE Julien	0,00	1,00	PO 
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
CAMINADE Marie-Christine			
- CAMINADE Marie-Christine	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
CLUZEL Thierry			
- CLUZEL Thierry	1,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	1,00	0,00	
COGGINS. Mark			
- COGGINS. Mark	2,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	2,00	0,00	
COMBROUX Denis			
- COMBROUX Denis	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
COMMUNE DE CARSAC AILLAC			
- COMMUNE DE CARSAC AILLAC	0,00	0,00	PO 
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	0,00	
CROCKER Kevin			
- CROCKER Kevin	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
DAVIDOU Gilbert			
- DAVIDOU Gilbert	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
DEJEAN PHILIPPE			
- DEJEAN PHILIPPE	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
DELMAS Maurice			
- DELMAS Maurice	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
DERGUY Yolande			
- DERGUY Yolande	0,00	1,00	

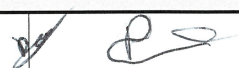
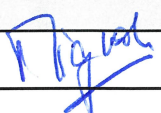

MEMO : Unité S1 = module(s) Unité S2 = usage domestique

<i>Usager</i> - Propriétaire	<i>Souscriptions</i>		<i>Signature</i>
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	1,00	
DERRE Patrice et Marie Laure			
- DERRE Patrice et Marie Laure	0,00	1,00	
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	1,00	
DESCHER Jean			
- DESCHER Jean	0,00	1,00	<i>Po. Niquet</i>
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	1,00	
DUCOULOMBIER et RIVIERE Hubert et Yann			
- DUCOULOMBIER et RIVIERE Hubert et Yann	0,00	1,00	
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	1,00	
DUPAS Gilles			
- DUPAS Gilles	0,00	1,00	<i>[Signature]</i>
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	1,00	
EARL FERME DE VIALARD			
- BOYER Thierry	2,00	0,00	<i>[Signature]</i>
<i>Total de l'usager =</i>	2,00	0,00	
EARL ALBIERO			
- EARL ALBIERO	5,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	5,00	0,00	
EARL LA BARDE			
- ALBIERO Francis	4,00	0,00	<i>[Signature]</i>
<i>Total de l'usager =</i>	4,00	0,00	
FERRET Yvonne			
- FERRET Yvonne	0,00	1,00	
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	1,00	
FRIT Jeannine			
- FRIT Jeannine	0,00	1,00	
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	1,00	
GAEC SECHE BELLE			
- VIGNE PATRICE	7,00	0,00	<i>[Signature]</i>
<i>Total de l'usager =</i>	7,00	0,00	
GARDETTE Jean-Pierre			
- GARDETTE Jean-Pierre	0,00	1,00	
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	1,00	
GARRIGOU Daniele			
- GARRIGOU Daniele	3,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	3,00	0,00	
GAUTHIER ERIC			
- GAUTHIER ERIC	0,00	1,00	
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	1,00	
GORCE Yvette			
- GORCE Yvette	0,00	1,00	
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	1,00	
GOSSART Damien			


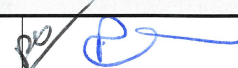



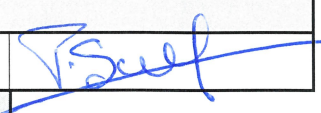
MEMO : Unité S1 = module(s) Unité S2 = usage domestique

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
- GOSSART Damien	1,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	1,00	0,00	
GREZIS Bernard			
- GREZIS Bernard	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
IMBERTY Dominique			
- IMBERTY Dominique	1,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	1,00	1,00	
JAUBERT Philippe			
- JAUBERT Philippe	2,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	2,00	0,00	
JOURDAN François			
- JOURDAN François	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
LAPLANCHE Lucien			
- LAPLANCHE Lucien	1,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	1,00	0,00	
LARENIE Frédéric			
- LARENIE Frédéric	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
LARENIE YVES			
- LARENIE YVES	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
LASCOMBE Françoise			
- LASCOMBE Françoise	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
LASCOUX Laurence			
- LASCOUX Laurence	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
LECLOUX Roger			
- LECLOUX Roger	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
LEDENT Pierre-Emmanuel			
- LEDENT Pierre-Emmanuel	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
LEGER et BOUGET Pierre et Valérie			
- LEGER et BOUGET Pierre et Valérie	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
LEPRETRE David			
- LEPRETRE David	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	1,00	
LESTERIE HUBERT			
- LESTERIE HUBERT	0,00	1,00	

MEMO : Unité S1 = module(s) Unité S2 = usage domestique

Usager <i>- Propriétaire</i>	Souscriptions		Signature
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
	<u>Total de l'usager =</u>	0,00 1,00	
MAIRIE DE SARLAT			
- MAIRIE DE SARLAT		4,00 0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	4,00 0,00	
MAIRIE DE VITRAC			
- MAIRIE DE VITRAC		1,00 0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	1,00 0,00	
MALLEZ Claudine			
- MALLEZ Claudine		0,00 1,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	0,00 1,00	
MAZEAU Bruno			
- MAZEAU Bruno		1,00 0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	1,00 0,00	
MAZET Denis			
- MAZET Denis		3,00 0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	3,00 0,00	
MEDAN Philippe			
- MEDAN Philippe		0,00 1,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	0,00 1,00	
MENAGER Lydie			
- MENAGER Lydie		0,00 1,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	0,00 1,00	
MERCHADOU Jean- Claude			
- MERCHADOU Jean- Claude		0,00 1,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	0,00 1,00	
MERCIER Jean et Véronique			
- MERCIER Jean et Véronique		0,00 1,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	0,00 1,00	
MIGNON Michel			
- MIGNON Michel		0,00 1,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	0,00 1,00	
MORVILLEZ Hubert			
- MORVILLEZ Hubert		1,50 0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	1,50 0,00	
MOUNET Laurent			
- MOUNET Laurent		2,00 0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	2,00 0,00	
NUNES Martino Acacio			
- NUNES Martino Acacio		0,00 1,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	0,00 1,00	
PREFA PERIGORD			
- PREFA PERIGORD		1,00 0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>	1,00 0,00	
RAMES Pierre			

MEMO : Unité S1 = module(s) Unité S2 = usage domestique

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
- RAMES Pierre	0,00	1,00	
<u>Total de l'utilisateur =</u>	0,00	1,00	
REBIERE Liliane			
- REBIERE Liliane	0,00	1,00	pp / 
<u>Total de l'utilisateur =</u>	0,00	1,00	
RENAUDIE Jean			
- RENAUDIE Jean	0,00	1,00	
<u>Total de l'utilisateur =</u>	0,00	1,00	
RENIE Jean François			
- RENIE Jean François	0,00	1,00	pp / 
<u>Total de l'utilisateur =</u>	0,00	1,00	
REYDY Didier			
- REYDY Didier	0,00	1,00	
<u>Total de l'utilisateur =</u>	0,00	1,00	
RICHARD Patrick			
- RICHARD Patrick	0,00	1,00	pp / 
<u>Total de l'utilisateur =</u>	0,00	1,00	
ROBERT Alain			
- ROBERT Alain	0,00	1,00	pp / 
<u>Total de l'utilisateur =</u>	0,00	1,00	
ROYERE STP			
- ROYERE STP	1,00	0,00	pp / 
<u>Total de l'utilisateur =</u>	1,00	0,00	
SANFOURCHE PATRICIA			
- SANFOURCHE PATRICIA	0,00	1,00	
<u>Total de l'utilisateur =</u>	0,00	1,00	
SARAMITE Grégory			
- SARAMITE Grégory	1,00	0,00	
<u>Total de l'utilisateur =</u>	1,00	0,00	
SARL NATHYSA-DE-LASCOUR			
- SARL NATHYSA-DE-LASCOUR	0,00	2,00	
<u>Total de l'utilisateur =</u>	0,00	2,00	
SCEA LE BRAS DE L'HOMME			
- SCEA LE BRAS DE L'HOMME	1,00	0,00	
<u>Total de l'utilisateur =</u>	1,00	0,00	
SCI LOUETT			
- SCI LOUETT	0,00	1,00	
<u>Total de l'utilisateur =</u>	0,00	1,00	
SELVES Emilie			
- SELVES Emilie	0,00	1,00	
<u>Total de l'utilisateur =</u>	0,00	1,00	
STE DE LAMA			
- STE DE LAMA	0,00	1,00	

MEMO : Unité S1 = module(s) Unité S2 = usage domestique

<i>Usager</i> <i>- Propriétaire</i>	<i>Souscriptions</i>		<i>Signature</i>
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
	<i>Total de l'usager =</i>	0,00 1,00	
SUTUREX et RENODEX			
- SUTUREX et RENODEX	0,00	1,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	0,00 1,00	
TACHE Patrick			
- TACHE Patrick	0,00	1,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	0,00 1,00	
THERET Jean-Luc			
- THERET Jean-Luc	0,00	1,00	<i>Pa / [Signature]</i>
	<i>Total de l'usager =</i>	0,00 1,00	
TREFEIL Danièle			
- TREFEIL Danièle	0,00	1,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	0,00 1,00	
TREFEIL Didier			
- TREFEIL Didier	0,00	1,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	0,00 1,00	
VAUX Annie			
- VAUX Annie	0,00	1,00	
	<i>Total de l'usager =</i>	0,00 1,00	
<i>Total sur la Structure =</i>		57,50 66,00	

MEMO : Unité S1 = module(s) Unité S2 = usage domestique

POUVOIR

024-2924
Reçu le 19/05/2026

Je soussigné **M. LEZCLAUDE**, membre de ASA de Carsac nord, donne pouvoir à **M. BONNE** de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à **Carsac**, le **26-2-26**
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir
[Signature]

POUVOIR

Je soussigné **BONNEVAL FRANÇOIS**, membre de ASA de Carsac nord, donne pouvoir à **M. Hubert** de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes, *à défaut ou Président*

Fait à **La Baule**, le **07.02.2026**
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir [Signature]

POUVOIR

Je soussigné **REBIERE Liliane**, membre de ASA de Carsac nord, donne pouvoir à **M. ALBIERO FRANCIS** de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à **Vitrac**, le **09-3-2025**
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

[Signature]

024-2924005310-2026_AP_5-DE
Reçu le 19/05/2026

POUVOIR

Je soussigné RICHARD Patrick , membre de ASA de Carsac nord ,donne pouvoir à M. VIGNE Patrice de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Vill Pa guyard , le 05/03/2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

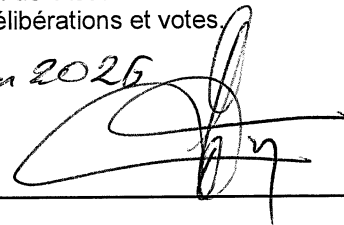
"Bon Pour Pouvoir"

POUVOIR

Je soussigné DESCHER Jean , membre de ASA de Carsac nord ,donne pouvoir à M. Nich NIGNON de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Boigny St lége, le 28 février 2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir



POUVOIR

Je soussigné CAMINADE JEAN-CLAUDE , membre de ASA de Carsac nord ,donne pouvoir à M. Thierry Boyer de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Sarlat , le 6 Mars 2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir



POUVOIR

024-292400157-20260310-2026 AP 5-DE
Reçu le 09/05/2026

Je soussigné CAMINADE Julien, membre de ASA de Carsac nord, donne pouvoir à M. ~~Camina~~ Claude de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Sarlat, le 28/02/26
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Thierry
Boyer

[Signature]

POUVOIR

Je soussigné MAIRIE DE VITRAC, membre de ASA de Carsac nord, donne pouvoir à M. CHATAURAIN Daniel de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Vitrac, le 04 mars 2026

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

Le Maire,
Frédéric TRAVERSE



POUVOIR

Je soussigné THERET Jean-Luc, membre de ASA de Carsac nord, donne pouvoir à M. VIGNE de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Vitrac, le 2/03/2026

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

"Bon pour pouvoir"

[Signature]

POUVOIR

024-29240
Reçu le 10/05/2026

Je soussigné **JOURDAN Francois**, membre de ASA de Carsac nord, donne pouvoir à **M. Vigne P** de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à **Sarlat**, le **26/2** **Bon pour pouvoir**
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

POUVOIR

Je soussigné **PREFA PERIGORD**, membre de ASA de Carsac nord, donne pouvoir à **M. Vigne Patrice** de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à **Carsac**, le **27/02/2026** **Bon pour pouvoir**
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

PERIGORD PREFA

N° 8 Zone de Viillard

24200 CARSAC-AILLAC

Tél. : 05 53 28 93 97 - Fax : 06 07 51 14 18

Email : contact@perigordprefa.com

POUVOIR

Je soussigné **ROYERE STP**, membre de ASA de Carsac nord, donne pouvoir à **M. Vigne patrice** de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le 10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à **Sarlat**, le **27/02/2026**
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

AR Prefecture

024-292400157-20260310-2026_AP_5-DE
Reçu le 19/05/2026

POUVOIR

Je soussigné ROBERT Alain , membre de ASA de Carsac nord ,donne pouvoir à
M. VIGNE de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le
10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Carsac , le 04-03-26
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

POUVOIR

Je soussigné ARTUS Guilhen , membre de ASA de Carsac nord ,donne pouvoir à
M. Fatima VIGNE de me représenter à la réunion de Assemblée Générale des Propriétaires le
10 mars 2026 à 15H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Carsac , le 10/06/2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir